

Réponses techniques et administratives :

Messieurs les Conseillers,

Le 19 juin 2017 le Collège a décidé de résilier de plein droit la convention d'exploitation de la cafeteria du Centre Sportif Victoria conclue le 5 juin 2014 avec la sprl VINTAGE SOKOLI.

Cette décision est intervenue suite à un dernier rapport daté du 16 juin 2017 précisant que les manquements graves repris dans une mise en demeure qui avait précédemment été adressée à l'exploitant et pour lesquels il avait été mis en garde, persistaient toujours.

La résiliation de la convention est devenue inéluctable dès lors que l'exploitant n'a pas porté remède aux manquements suivants :

* La cafeteria a été, pendant les week-ends, mise à disposition de tiers pour l'organisation d'activités festives bruyantes qui, de façon récurrente, ont troublé la tranquillité du voisinage ; Le son était souvent poussé à son maximum dès 18 heures, 19 heures alors que des activités sportives se déroulaient dans les salles adjacentes ;

* L'occupation privative de la cafétéria par des tiers à l'occasion d'activités à caractère privé organisées surtout pendant les week-ends, ont rendu celle-ci inaccessible aux membres des clubs sportifs, qui, en conséquence ont été contraints de se désaltérer dans les couloirs ou les parties communes du centre sportif ;

* Exception faite de l'un ou l'autre cas, le Collège n'a pas été informé des activités qui se sont déroulées les week-ends des mois de février, mars et avril 2017. Malgré la mise en demeure adressée le 23 mai 2017 aucune demande n'a été introduite pour les évènements organisés au mois de juin ;

* La plus part des clubs sportifs n'ont eu recours au service catering de la SPRL VINATGE à cause des prix élevés pratiqués ;

* Enfin, l'exploitant n'a jamais payé la garantie de 1.800 € prévue dans la convention.

Ces faits ont été considérés comme un abus de jouissance justifiant une résiliation de plein droit de la convention.

Le 17 juillet 2017, le Collège a décidé de lancer un appel à candidatures pour la concession de la cafeteria du Centre sportif Victoria, les dossiers devant être soumis le 18 août 2017.

Le 4 septembre dernier le Collège a pris acte de la candidature d'une personne, ayant organisé à la cafeteria et pendant plusieurs week-ends des évènements qui ont été à l'origine de plusieurs plaintes de voisinage pour bruits et nuisances sonores. Le Collège a donc décidé de ne pas retenir cette candidature et de relancer un nouvel appel à candidatures, les dossiers devant être remis au plus tard le 15 septembre 2017.

Ce lundi 18 septembre le Collège a pris acte d'une nouvelle candidature. Il s'agit d'une personne qui elle aussi a organisé des évènements à la cafeteria qui ont entraîné des plaintes du voisinage. Le Collège a donc décidé de ne pas retenir cette nouvelle candidature et de mener une réflexion ouverte sur d'autres modes de gestion de la cafétéria du Centre sportif Victoria. **Il s'agit de réfléchir notamment sur l'opportunité de revenir à une gestion communale des locaux. Si cette option est retenue, une proposition de redevance d'occupation de la cafeteria serait proposée à un prochain Conseil communal.**